

Mercredi 27 novembre 2019

Décision DDG19/028

Avenant N° 1 à la convention d'Etudes et de veille foncière avec la Commune de Sury-Le-Comtal et Loire Forez Agglomération portant sur le site « rue du Lavoir » (42)

- VU le Décret n°98-923 du 14 octobre 1998 modifié, portant création de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône Alpes (EPORA),
- VU le Décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU la délibération n°17-168 du conseil d'Administration du 1^{er} décembre 2017 relative aux délégations accordées au Bureau et au Directeur Général,

Je soussignée, Florence Hilaire, Directrice Générale, approuve l'avenant N° 1 à la convention d'Etudes et de veille foncière à conclure avec la Commune de Sury-Le-Comtal et Loire Forez Agglomération portant sur le site « rue du Lavoir » (42).

Il sera rendu compte au Conseil d'Administration de l'approbation de cette convention.

La Directrice Générale

Florence HILAIRE

Directrice Générale de la Région
Auvergne-Rhône-Alpes
et du département du Rhône
par délégation,
Le Secrétaire général pour les
affaires régionales
10/12/2019

Guy LÉVI